



Message privé sur groupe facebook

Par **bavel**, le 13/03/2020 à 06:24

Bonjour,

Mon excompagne a divulgué un message privé de notre groupe complicité sur facebook,

Je lui adressais de faire attention où elle mettait les pieds et lui mentionnais le lien que son nouveau compagnon (situation séparé) avait avec son épouse, qu'il avait aussi fermé une structure en décembre 2019, lui a porté à ce sujet, elle me l'a dit par un mail.

Donc, je voudrais savoir si moi, je peux porter plainte pour divulgation de messages privés c'est à dire : les *personnes qui portent plainte* pour atteinte à la vie *privée* de... sans cette autorisation et si la *divulgation* de l'information *porte préjudice* à la *personne*... données personnelles sur vos profils *privés* (*Facebook* par exemple). Ma plainte est-elle recevable ?

Merci de votre réponse.

Par **Tisuisse**, le 13/03/2020 à 06:44

Bonjour,

Ce que vous écrivez sur facebook peut être lu par un grand nombre d'internautes, ce n'est donc plus vraiment de la messagerie privée. Vous pouvez toujours demander à FB d'effacer les messages incriminé mais sans être certain que cela sera fait et, si cela se fait, quand ?

Porter plainte ? mouais ! pas certain que le Proc. va vous prendre au sérieux, il risque bien de classer votre demande "sans suite".

Par **tomrif**, le 13/03/2020 à 07:03

bonjour,

aucune infraction pénale dans ce que vous dites. reste le civil sous vous tenez absolument à ce que la justice s'en mêle.